



NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'EST

CEA/BSR-AE/ICE/AEGM-ICT/2009/01(a)
Original: Français

BSR-AE

01(a)

13^{ème} Réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE)
Mahe, Seychelles, 27-29 avril 2009

Réunion Ad Hoc du Groupe d'Experts : « Harmonisation du Développement des
Politiques Nationales des Programmes TIC dans le Contexte de l'Intégration
Régionale »



AIDE-MEMOIRE DE L'EGM SUR LES TIC



L'accès à l'information et à la connaissance constitue une condition indispensable pour réduire la pauvreté et pouvoir proposer des soins de santé et une éducation de base, tous ces éléments entrant en ligne de compte pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En octobre 2007, à Kigali, les Chefs d'Etats africains avaient fixé cinq objectifs essentiels afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement :

1. Connecter toutes les capitales et les principales villes africaines par une infrastructure large bande en 2012 ;
2. Connecter les villages africains aux services large bande en 2015 ;
3. Adopter les mesures réglementaires essentielles, permettant l'accès aux services large bande et une connectivité IP à l'International ;
4. Développer les compétences (centres d'excellence dans les NTIC dans chaque sous-Proposition pour l'extension du Cadre Légal Proposé à d'autres sous-régions Africaines et mise en place de centres de formation dans chaque pays) ;
5. Adopter des e-stratégies permettant le développement d'applications e-gouvernement, e-education, e-commerce, e-médecine,...

1. Contexte

La CEA est consciente que la coopération régionale est vitale pour le développement économique de ses 13 États-membres. A cette fin, les Etats membres ont progressé régulièrement sur la voie de l'intégration économique et du développement d'un marché commun. Et l'ensemble des RECs reconnaît la contribution des Technologies de l'information et de la communication à l'accélération de la Croissance économique. Ainsi, le développement du secteur des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'établissement d'une politique sectorielle commune se sont vus accorder une haute priorité dans la sous-région par les diverses RECs et sont considérés comme des éléments essentiels de l'intégration économique régionale.

Malgré de nombreuses réalisations, les RECs de la sous-région font face à des défis inquiétants, dont le maintien des politiques engagées à travers l'adaptation et l'harmonisation des politiques nationales, la prise en compte des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). C'est dans ce sens que la CEA, a travers l'Initiative de la Société Africaine de l'Information (ISAI), envisage la création d'un environnement légal et réglementaire comme une priorité en ces termes :

"La société Africaine de l'Information ne peut être réalisée sans le cadre et les mécanismes institutionnels légaux et réglementaires appropriés aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. Il est important d'envisager, dans les pays africains, les pratiques légales, réglementaires et institutionnelles qui n'entravent pas le développement des services d'information nationaux et la connectivité à l'infrastructure mondiale de l'information". Pour assurer une mise en œuvre douce de l'infrastructure nationale de l'information et de la communication dans les pays africains, on a besoin d'envisager les questions légales et régionales qui bloquent constamment l'utilisation de ces nouvelles technologies. Cela nécessite la modification des lois et règlements dans différents domaines tels les communications, la propriété intellectuelle, le privé et la libre circulation de l'information. Conscient de la nécessité d'harmoniser sans délai les réglementations des communications électroniques et de mettre en œuvre les objectifs de «Connect Africa» résultant du Sommet de Kigali qui a recommandé d'approfondir la réforme du secteur télécommunications/ICT et

d'harmoniser le cadre politique et la régulation au niveau régional, le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est va organiser un atelier d'experts du 27 au 28 avril 2009 dans le cadre de la 13^{ème} réunion du Comité inter-gouvernemental d'Experts dans le but d'examiner les régimes légaux et réglementaires et les cadres institutionnels nationaux des TIC dans chacun des 13 États-membres et comparer la performance de leur secteur par rapport aux meilleures pratiques internationales.

2. Objectifs

L'objectif de cet atelier est de fournir une image plus claire de la situation prévalant dans le secteur des TIC en Afrique de l'Est et fournir des recommandations pour concrétiser la création d'un cadre juridique harmonisé, propice au développement des TIC inscrit dans les différents RECS. La CEA va aider les pays membres et les RECs en entreprenant une étude en vue de proposer un cadre légal harmonisé dans les pays de l'Afrique de l'Est. L'atelier essayera de proposer une législation harmonisée des TIC et un cadre institutionnel pour avancer les objectifs de la Société de l'Information dans les pays de l'Afrique de l'Est. Un cadre harmonisé par les TIC en Afrique de l'Est créera un environnement sécurisé pour faciliter aux TIC des activités de développement et la mise en œuvre de la Société de l'Information, en simplifiant les procédés et les procédures, tout en attirant des investissements étrangers directs dans la sous-région. Elle va aussi aider les États membres qui n'ont pas encore développé un tel cadre.

Il s'agira, entre autres, de:

- Développer un cadre légal harmonisé dans les domaines prioritaires : commerce électronique, échanges de données électroniques, paiements électroniques, protection des données privées, etc.
- Créer un environnement sécurisé pour faciliter aux TIC des activités de développement et la mise en œuvre de la Société de l'Information, en simplifiant les procédés et les procédures, tout en attirant des investissements étrangers directs dans la sous-région.
- Aider les États membres qui n'ont pas encore développé un tel cadre.

Public-cible

- Communautés Economiques Régionales
- Autorités de régulation
- Points focaux NICI
- Opérateurs de Télécommunications
- Décideurs politiques
- Secteur privé
- Société civile

3. Discussions

Les discussions porteront sur :

- Une analyse documentée sur les activités nationales, régionales et internationales sur le développement d'un cadre légal pour les TIC (loi-cyber) :
- Présentation des cadres légaux existants dans les pays de l'Afrique de l'Est

- Tendances dans les réformes du cadre réglementaire : Télécommunications – TIC en Afrique de l'Est et Présentation des approches et des activités existantes dans d'autres sous-régions d'Afrique
- Consultation avec des représentants des RECs et des États membres pour recueillir des informations sur les activités courantes et les besoins, et pour identifier les défis et les opportunités dans le développement des cyberlois.
- Revue des standards internationaux, des recommandations et des cadres qui sont pertinents aussi bien pour la sous-région que pour les décisions du WSIS et du PARAES
- Identification des secteurs prioritaires
- Des recommandations documentées sur la mise en œuvre du cadre légal proposé au niveau du pays.

4. Résultats attendus

- Analyse du cadre réglementaire actuel
- Définition d'un cadre logique et identification des priorités
- Proposer un cadre réglementaire harmonisé pour éviter d'accroître sa fracture numérique
- Propo-région afin d'établir des partenariats pour le développement des TIC, et attirer les investisseurs
- Propositions pour l'extension du Cadre Légal Proposé à d'autres sous-régions Africaines

Pour toute autre information concernant cette réunion, prière prendre contact avec:

Le Directeur
CEA, Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'Est
B.P. 4654
Kigali, Rwanda
Fax : (250) 0252 586546
Tél : (250) 0252 586549 /8 /4 ; (250) 510575 /6 /7
E-mail : [easrdc@uneca.org](mailto: easrdc@uneca.org)